# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

## INTRODUCTION

Apres deux années fortement impactées par la situation sanitaire, le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la CCRLCM face à une crise inédite et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat.

Si la crise du Covid-19 reste d'actualité dans les pays développés, l'économie mondiale a su retrouver une certaine santé en 2021 grâce aux politiques budgétaires et monétaires sans précédent menées par ces derniers. La crise a cependant également accrue considérablement le niveau de dette des pays avancés et le retour de l'inflation consécutif à la crise (principalement induite par la flambée des prix des matières premières) risque d'avoir aussi un impact à terme sur les taux d'intérêts. (Cf. annexe 1 sur le contexte international).

Au niveau de la France, l'année 2021 a vu un rebond de la croissance illustrant un effet rattrapage post confinement avec une amélioration de l'environnement économique qui devrait se prolonger en 2022 en lien avec le maintien de certains dispositifs de soutien aux ménages et entreprises et aux mesures du plan de relance (cf. annexe 2 sur le contexte national).

Cependant la sortie de crise annoncée laisse un niveau d'endettement considérable qui pèsera nécessairement sur les années futures : en 2021, la dette publique atteint ainsi 115,6% du PIB en France. Le rapport ARTHUIS de mars 2021 qui préconise le remboursement de cette dette selon une trajectoire « crédible » reposant sur des hypothèses de croissance économique et de maitrise de la dépense publique relance inévitablement la question de la poursuite ou refondation des contrats financiers entre l'Etat et les collectivités.

La construction du projet de budget 2022 prend en compte les principaux ratios nationaux à partir desquels le rapport d'orientation budgétaire a été construit ainsi que les dernières décisions nationales (cf. annexe 3 sur le projet de loi de finances 2022). Les prévisions réalisées à ce jour restent toutefois encore conditionnées aux aléas persistants sur la maîtrise de l'épidémie en France et dans le monde pour 2022.

La première partie de ce rapport est consacrée au contexte de construction du projet de budget 2022 et la seconde partie analyse les grandes orientations budgétaires pour 2022 en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### Table des matières

A.Le contexte de construction du projet de Budget 2022	4
1.La situation financière de la CCRLCM ( estimées au 31/12/2021 ) dans un contexte de crise sanitaire qui dure	4
2.La prospective 2022/2026	14
1. Hypothèses retenues en matière de recettes 2022	14
/ Hynorneses retenues en matiere de denenses /U//	in.
C.Les orientations budgétaires en investissement 2022	17
1.Hypothèses retenues en matière de recettes 2022	17
2.Hypothèses retenues en matière de dépenses 2022	17
D.Les budgets annexes en 2022	18
Annexe 1 - Données sur le contexte international	19
Annexe 2 - Données sur le contexte national	21
Annexe 3 : Le projet de loi de finances 2022	23
Annexe 4 : Rappel sur la réforme de la taxe d'habitation	24
Annexe 5 : projet de PPI en cours sur la période 2022-2026 ( date de MAJ 22/01/2022)	25
Annexe 6 – Bilan de la dette de la CCRLCM au 31/12/2021	31
Annexe 7 - Données synthétiques relatives aux effectifs de la CCRLCM (En application du décret 2016-841 du 24 juin 2016)	36

### A. Le contexte de construction du projet de Budget 2022

#### 1.La situation financière de la CCRLCM (estimée au 31/12/2021) dans un contexte de crise sanitaire qui dure

#### 1.1 Reconstitution du fonds de roulement à l'issue du compte administratif 2021

en k€	CA19	CA20	CA21
			estimé
DEPENSES Fonctionnement (1)	18 727	18 323	18 899
RECETTES Fonctionnement hors report (2)	22 030	22 179	21 945
RESULTAT SF (3)=(2)-(1)	3 303	3 856	3 046
REPORT N-1 (4)	1 053	3 517	4 263
RESULTAT DE CLOTURE SF (3)+(4) = (A)	4 356	7 373	7 309
DEPENSES Investissement (1)	4 208	3 350	3 208
RECETTES Investissement (2)	4 916	2 078	4 740
RESULTAT SI (3)=(2)-(1)	708	-1 272	1 532
REPORT N-1 (4)	-2 108	-1 400	-2 672
RESULTAT DE CLOTURE Si (3)+(4) =(B)	-1 400	-2 672	-1 140
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12 = (A)+(B)	2 956	4 701	6 169

Compte tenu du cycle électoral et de la construction son Plan pluriannuel d'Investissement (PPI), la CCRLCM anticipe les financements des projets en maîtrisant sa gestion en fonctionnement ce qui lui permet d'améliorer ses marges de manœuvre et notamment son fonds de roulement.

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Logiquement le fonds de roulement se reconstitue sur la période et **devra être mobilisé en priorité** pour le financement des investissements futurs.

#### 1.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES en k€				Evolut	ion n-1
CHAPITRE	CA19	CA20	CA21	En k€	en %
011 Charges caractère général	6 050	6 277	6 438	161	3%
012 Charges personnel	5 480	5 376	5 441	65	1%
014 Atténuation de recettes	3 891	3 875	3 697	-178	-5%
65 Autres charges gestion	1 872	1 740	2 024	284	16%
				0	
66 Charges financières	224	188	215	27	14%
67 Annul exercice antérieur	0	1	0	-1	-100%
68 Dotations règlementées	472	106	200	94	89%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 989	17 563	18 015	452	3%
TOTAL DEPENSES ORDRE	738	760	884	124	16%
TOTAL DEPENSES REELLES+ORDRE  022 Dépenses imprévues	18 727	18 323	18 899	576	3%
023 Autofinancement SI					
TOTAL DEPENSES F.	18 727	18 323	18 899	576	3%

Les charges de personnel restent maîtrisées tout en intégrant une restructuration des services en cours.

Les charges à caractère général restent également contenues notamment compte de l'extinction progressive du service de voirie en régie.

La baisse des reversements de fiscalité (AC) explique la baisse du poste atténuation de recettes.

Les autres charges de gestion intègrent notamment le versement des subventions d'équilibre au CIAS ce qui explique notamment l'augmentation de ce poste.

Les intérêts de la dette restent maîtrisés grâce à des taux d'intérêts bas.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +3% par rapport à N-1.

#### 1.2 Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES	en k€			Evolution	on n-1
CHAPITRE	CA19	CA20	CA21	En k€	en %
70 Produits du domaine	943	1 285	1 655	370	29%
013 Atténuation de charges	242	175	200	25	14%
73 Impôts et taxes	15 552	16 311	16 924	613	4%
74 Dotations et subventions	3 199	3 789	2 874	-915	-24%
75 Produits gestion courante	45	364	74	-290	-80%
76 Recettes financières	5	4	4	0	0%
77 Recettes exceptionnelles	88	34	160	126	371%
78 Reprise sur provisions	1 672	0	0	0	
TOTAL RECETTES REELLES	21 746	21 962	21 891	-71	0%
TOTAL RECETTES ORDRE	284	217	54	-163	-75%
TOTAL RECETTES REELLES+ORDRE	22 030	22 179	21 945	-234	-1%
002 Excédent fonct.reporté	1 053	3 517	4 263	746	21%
TOTAL RECETTES F.	23 083	25 696	26 208	512	2%

Les produits du domaine évoluent compte tenu notamment d'une reprise d'activité des restaurants scolaires et de la facturation qui en découle aux communes.

Les Impôts et taxes tiennent compte des évolutions de la TEOM liées au coût du service (+120 k€) et de la hausse des recettes fiscales (+490 k€).

La baisse des dotations et subventions s'expliquent notamment par la baisse des versements de la CAF:

-qui versent désormais les nouvelles aides bonus directement aux communes concernées,

-qui a versé des acomptes sur versement moins importants que l'année précédente.

Par ailleurs, l'activité des crèches a baissé ce qui génère également une baisse des prestations versées au titre de la PSU.

#### 1.3 Analyse financière rétrospective synthétique

	CA19	CA20	CA21 estimé
RESULTAT COMPTABLE FONCT	3 303	3 856	3 046
produits nets de gestion = Recettes nettes de gestion+722	16 128	18 017	17 830
Dépenses nettes de gestion	13 160	13 218	13 703
EBF	2 968	4 799	4 127
taux EBF/recettes nettes de gestion	18%	27%	23%
Resultat financier ( réel )	-219	-184	-211
Resultat exceptionnel ( réel hors cession)	84	33	160
CAF Brute	2 833	4 648	4 076
taux epargne brute /produits nets de gestion	18%	26%	23%
annuité en K	771	718	724
CAF nette	2 062	3 930	3 352
taux epagne nette /produits nets de gestion	13%	22%	19%

Le résultat comptable est la différence entre les recettes de fonctionnement hors report et les dépenses de fonctionnement.

L'excédent brut de fonctionnement ( EBF ) correspond à l'épargne de gestion.

La CAF brute correspond à l'épargne brute avant remboursement de la dette. C'est un indicateur central en matière d'analyse financière.

Le taux d'épargne nette se situerait à 15% en 2021.

#### 1.4 Evolution de la section d'investissement

en k€	CA19	CA20	CA21
			estimé
depenses d'équipement brut	1 507	1 394	1 183
subvention d'équipement versées	422	559	473
Avances budgets annexes et CIAS	1 019	400	400
autres dépenses	188	62	
Dépenses d'investissement hors dette	3 136	2 415	2 056
Remboursement capital dette	771	718	724
opérations liées aux emprunts			374
Dépenses réelles d'investissement	3 907	3 133	3 154
Dépenses d'ordre	301	217	54
DEPENSES Investissement (1)	4 208	3 350	3 208
Subvention d'équipement	341	158	177
Dotations, fonds divers	379	131	170
Affectation du résultat antérieur ( 1068)	2 671	839	3 111
Remboursement avances budgets annexes et CIAS	234	17	17
Autres recettes	536		7
Recettes réelles d'investissement hors dette	4 161	1 145	3 482
Emprunt			
opératons liées aux emprunts			374
Recettes réelles d'investissement	4 161	1 145	3 856
Recettes d'ordre	755	760	884
RECETTES Investissement (2)	4 916	2 078	4 740
Report N-1	-2108	-1400	-2672
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 400	-2 672	-1 140

Le cycle électoral et la crise covid ont ralenti le cycle d'investissement de la CCRLCM.

Les marges de manœuvre restent ainsi préservées pour permettre le financement du PPI.

Le budget principal a fait des avances remboursables aux budgets annexes Caumont 2 et Ornaisons ce qui permettra également en fin de cycle de ces opérations de réintégrer ces sommes en vue de financer le PPI.

Le désendettement de la structure se poursuit au fil de l'eau compte tenu de la non contraction de nouveaux emprunts sur la période sous revue.

#### 2.La prospective 2022/2026

Notre intercommunalité en adoptant son pacte de gouvernance par délibération du 23 juin 2021 réaffirme ses sept priorités :

- **1-Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires**. La CCRLCM réaffirme son attachement aux services publics communautaires de proximité (enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé ) en oeuvrant pour un dialogue social et constructif.
- 2-Adapter le territoire aux changements climatiques en organisant le grand cycle de l'eau, en confortant la ressource et la GEMAPI, en soutenant les filières agricoles et viticoles ainsi que la promotion des circuits courts.
- **3-Se saisir des grands enjeux environnementaux** en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière de transition écologique et de croissance verte articulée autour du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial. L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région ) et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.
- **4-Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique** s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).
- 5-développer un projet culturel transversal et de proximité ( réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)
- 6-définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.
- 7-innover et développer l'emploi en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

Cette « feuille de route » décline ces 7 thèmes en <u>5 axes stratégiques déclinés en actions</u>, établissant ainsi la prospective des dépenses d'investissement de notre collectivité ( cf . Annexe 5-projet de PPI en cours MAJ 22/01/22 ).

Ce PPI aura également des effets sur la section de fonctionnement qu'il conviendra d'intégrer dans nos hypothèses à court et moyen termes.

- La fourrière-refuge animale portée par l'ancienne mandature et dont les travaux de finition sont prévus sur 2022 fera l'objet d'une délégation de service public conformément à la délibération n°166-2021 du 15/12/21. Ainsi, la CCRLCM pourrait être appelée en participation forfaitaire pour assurer l'équilibre du budget même si le délégataire devra tirer sa rémunération de manière substantielle des résultats de l'exploitation de cet équipement (date prévisionnelle de démarrage du contrat septembre 2022).
- La création d'une crèche BPOS à Roubia entrainera le recrutement du personnel nécessaire à cette nouvelle activité (date prévisionnelle d'ouverture septembre 2023)
- ⇒ La création de nouveaux équipements entraînera l'augmentation des charges courantes non compensées par des charges transférées nouvelles :
- création-transfert d'une nouvelle crèche avec Ram intégré sur Lézignan-Corbières (livraison possible 2024/2025),
- création-transfert du nouveau conservatoire intercommunal sur Lézignan-Corbières (livraison possible 2024).
- La transformation du Pays Touristique Corbières Minervois en Etablissement Public Industriel et Commercial rattaché à la CCRLCM impliquera des charges nouvelles (fonctionnement et investissement) pour la construction ou acquisition de locaux et le financement de cette politique publique (2023 et suivants).
- Par ailleurs, certains équipements (fonctionnement et investissement) seront financés soit par le contribuable soit dans le cadre des transferts de charge suite aux compétences transférées :
- le schéma des déchetterie sera financé par la TEOM voire les charges transférées,
- le transfert pour réhabilitation des ZAE par les charges transférées.
- Le transfert de la compétence eau/assainissement devrait entraîner une neutralisation des charges et/ou un financement du service par le biais de la tarification. Cette hypothèse reste cependant à vérifier en fonction des audits qui seront lancés en 2022.
- ⇒ La montée en puissance dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour accompagner la relance du territoire en période post-covid.
- De nouveaux recrutements pour permettre une montée en compétence dans le cadre des politiques publiques à conduire sur la mandature: santé, agriculture, viticulture, sylvicullture, eau-assainissement...
- Enfin, le PPI pourrait évoluer avec la montée en puissance de certaines compétences (THD) voire la prise en compte de nouvelles compétences (DFCI).

Exercice toujours délicat, la prospective 2022/2026 intègre les hypothèses sus-présentées et sur un montant d'investissement fixé à: 25,915 M€ d'équipement et subventions d'équipement versées (©communes, entreprises...):. Il est ici entendu gu'au cours de l'exercice 2022, le PPI et pacte Financier et Fiscal (PFF) devront être stabilisés.

#### 2.1 Capacité d'autofinancement brute-prospective 2022/2026

											. —	T		T	1
	1.	La capacité d	d'autofinance r	ment brute pros	spective (sce	nario n°2 libro	e)								
		'						<u> </u>							
	n-3	n-2	n-1	n	n+1	n+2	n+3	n+4	Variation ann	nuelle moyenne	.	Нур	oothèses d'évolu	ution	
en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021/2019	2026 / 2022	2022 / 2021	2023 / 2022	2024 / 2023	2025 / 2024	2026 / 2025
Ressources fiscales propres	14 367	15 004	15 630	15 786	16 102	16 424	16 753	17 088	2,9%	2,0%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
+Fiscalité reversée	-2 706	-2 567	-2 404	-2 404	-2 404	-2 404	-2 404	-2 404	-3,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
= Fiscalité totale (nette)	11 661	12 437	13 226	13 382	13 698	14 020	14 349	14 684	4,5%	2,3%	1,2%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%
+ Ressources d'exploitation	988	1 650	1 730	1 730	1 730	1 730	1 730	1 730	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Dotations et participations	3 199	3 789	2 874	2 874	2874	2 874	2 874	2874	-3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Production immobilisée, travaux en	280	143	0	0	0	0	0	0	-33,3%	S.O.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
= Produits de gestion (a)	16 128	18 019	17 830	17 986	18 302	18 624	18 953	19 288		1,8%	0,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Charges à caractère général	6 046	6 264	6 438	6 760	7 098	7 453	7 527	7 603	2,2%	3,0%	5,0%	5,0%	5,0%	1,0%	1,0%
+ Charges de personnel	5 241	5 214	5 246	5 508	6 059	6 241	6 428	6 621	0,0%	4,7%	5,0%	10,0%	3,0%	3,0%	3,0%
+ Subventions de fonctionnement	763	681	810	932	1 211	1 332	1 332	1 332	2,1%	9,4%	15,0%	30,0%	10,0%	0,0%	0,0%
+ Autres charges de gestion	1 110	1 060	1 209	1 221	1 233	1 246	1 258	1 271	3,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
= Charges de gestion (b)	13 160	13 219	13 703	14 421	15 601	16 271	16 546	16 826	1,4%	3,9%	5,2%	8,2%	4,3%	1,7%	1,7%
Excedent brut de tonctionnement au fil de l'eau (a-h)	2 968	4 800	4 127	3 566	2 701	2 353	2 407	2 461	<b>/</b>						
en % des produits de gestion	18,4%	26,6%	18,4%	19,8%	14,8%	12,6%	12,7%	12,8%							
+ Résultat financier réel	-219	-184	-211	-180	-160	-146	-151	-141	-1,2%	-5,9%					
dont intérêts d'emprunts dette ancienne	-219	-184	-211	180	160	140	130	120	-1,2%	-9,6%					
dont intérêts d'emprunts dette nouvelle				0		6	21	21		s,o					
- Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	<u> </u>	S.O.					
+ Solde des opérations d'aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0		S.O.					
+ Autres prod. et charges excep. reels (hors	84	34	160	0	0	0	0	0	<b>1</b>	S.O.					
= CAF brute	2 833	4 650	4 076	3 386	2 541	2 207	2 256	2 320	<b>1</b>	-9,0%					
en % des produits de gestion	17,6%	25,8%	22,9%	18,8%	13,9%	11,8%	11,9%	12,0%							

#### 2.2 Financement des investissements sur la base de 25,915 M€ de dépenses (d'équipement + subvention)-prospective 2022/2026

	2.	Le financem	ent des inves	tissements pro	spectif (sce	nario n°2 libro	e)	` '							
							<u>-,                                      </u>		Cı	ımul					
en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021/2019	2026 / 2022					
CAF brute	2 833	4 650	4 076	3 386	2 541	2 207	2 256	2 320	11 559	12709					
- Remboursement de la dette en capital	771	718	724	758	767	724	618	450	2 213	3317					
- Remboursement de la dette en capital				0		20	75	75		170					
= CAF nette (c)	2 062	3 932	3 352	2 628	1 774	1 463	1 563	1 795	9 346	9222					
en % des produits de gestion	12,8%	21,8%	18,8%	14,6%	9,7%	7,9%	8,2%	9,3%							
Taxes locales d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
+ FCTVA	379	131	170	393	1017	1073	471	75	680	3029					
+ Subv. d'invest. reçues hors attributions de compensation	191	157	177	393	1017	1073	471	75	525	3029					
+ Attributions de compensation reçues en investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
+ Fonds affectés à l'équipement	150	0	0	0	0	0	0	0	150	0					
+ Produits de cession	4	0	123	300	0	0	0	0	127	300					
+ Autres recettes	0	0	0	200	200	2922	0	0	0	3322					
= Recettes d'investissement hors emprunt	724	288	470	1286	2234	5068	942	150		9681					
Financement propre disponible (c+d)	2786	4220	3822	3 914	4 008	6 530	2 505	1 945	9 346	18903					
Fi. propre disponible / dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	155,8%	294,7%	323,1%	149,3%	59,1%	91,3%	79,8%	389,1%	212,3%	93,6%					
- Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	1 788	1432	1 183	2 621	6 781	7 152	3 141	500	4 403	20 195					
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) hors attributions de	422	559	473	451	700	697	650	662	1 454	3 160					
- Subventions d'équipement versées au titre des attributions de compensation	0		0	0	0	0	0	0	0	0					
- Dons, subventions et prises de participation	-132			0	0	0	0	0	-132	0					
- Participations et inv. financiers nets	786	383	383	250	2 2 1 0	50	50	0	1 552	2 560					
- Var. stocks de terrains, biens et produits	0		0	0	0	0	0	0	0	0					
- Charges à répartir	0		0	0	0	0	0	0	0	0					
- Var. autres dettes et cautionnements	-6			0	0	0	0	0	-6	0					
+/- Solde des opérations pour compte de tiers et des affectations et concessions	212			0	0	0	0	0	212	0					
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	506	490	327	592	-5 683	-1 369	-1 336	783	1 323	-7 012					
											Hypothèses de financement par prélèvement sur fonds de roulement (uniquement possible si le besoin de financement apparait négatif)*			uement possible si	
Nouveaux emprunts de l'année*	0		0			500	1 300			1 800					
Reconstitution (+) du fonds de roulement net global sur l'exercice (si capacité de financement)	140		6 008	6 600	917	48	12	796			* (Entrer le montant à l	'euro, mais seul l	es milliers d'euros so	ont affichés)	12

#### 2.3 Situation bilancielle et ratios complémentaires-prospective 2022/2026

		3. La situ	uation bilancie	elle prospective	e (scenario n	ı°2 libre)									
						'	'								
en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026							
Fonds de roulement net global (FRNG)	3 425	5 281	6 008	6 600	917	-452	-1 788	-1 004							
en nombre de jours de charges courantes	93,5														
Encours de dette	9 975	9 262	8 538	7 780	7 013	6 789	6 971	5 221							
dont dettes antérieurement contractées	9 975	9 262	8 538	7 780	7 013	6 289	5 671	5 221							
dont dettes nouvellement contractées				0	0	500	1 300	0							
Capacité de désendettement (dette/ CAF) en années	3,5	2	3,5	2,3	2,8	3,1	3,1	2,3							
Taux de charge de la dette (annuité K+i) / Pdts gestion	3,4%	3,0%	2,9%	5,2%	5,1%	4,8%	4,5%	3,5%							
		4. Ratios	complémentai	ires par habita	nt (scenario	n°2 libre)									
									Variation annı	uelle moyenne					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021/2019	2026 / 2022		Нурс	othèses d'évolu	ution	
Nombre d'habitants	33 763	33 663	33 902	33 902	33 936	33 970	34 004	34 038	0,1%	0,1%	-	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Encours de dettes par habitant en €	295	275	252	229	207	200	205	153	-4,9%	-9,6%					
Effort annuel d'investissement par hab. en € (dép. + subv. d'équt) / nbre d'hab.	65	59	49	91	220	231	111	34							

### B.Les orientations budgétaires en fonctionnement 2022

#### 1. Hypothèses retenues en matière de recettes 2022

Les recettes de fonctionnement du projet de Budget Primitif 2022 sont estimées sur la base d'une hypothèse de retour à la normale:

- Stabilité des taux de fiscalité
- ⇒ Faible impact COVID sur les recettes de fonctionnement

#### 1.1 La fiscalité et les charges transférées

Taxes foncière et d'habitation : la revalorisation des bases locatives sera de +3,4% en 2022. Ce gros rattrapage est lié au retour de l'inflation en raison de la formule de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

## Taux de fiscalité : 0% d'évolution des taux de fiscalité (hors Gemapi et TEOM le cas échéant)

Cotisation Foncière des Entreprises : une dynamique des bases d'imposition de CFE faible, accentuée à court terme par la crise sanitaire.

- Eléments conjoncturels : probables cessations d'activités dues à la crise sanitaire malgré les dispositifs gouvernementaux mis en place
- Eléments structurels : incertitude sur l'évolution des bases des locaux professionnels au regard de l'évolution observée ces deux dernières années sur la moyenne des loyers constatés par catégorie sur le département
- Niveaux très faibles des bases minimum par tranche de chiffre d'affaires de la collectivité : dynamique négative en période de crise sanitaire pour cette part de la CFE
- Division par deux des bases des locaux industriels : conséquence de la loi de finances 2021 avec solde compensé par l'Etat sur la variation de base mais pas de taux depuis 2021.

La CFE, seul véritable levier fiscal de la communauté de communes suite à la disparition de la taxe d'habitation est donc jugée peu progressive.

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM): le coefficient correcteur multiplicateur du tarif de la taxe au 1er janvier 2022 reste fixé à 1,10. La TASCOM, due par les entreprises exploitant les magasins de commerce de détail, est calculée à partir d'un taux en fonction du chiffre d'affaires au mètre carré appliqué à la surface de vente.

Taxe sur les Friches Commerciales : pas d'institution de cette taxe en 2022.

Quel équilibre pour les compétences Déchets et GEMAPI ? Ces deux compétences doivent être assumées grâce à des recettes dédiées, et plus particulièrement une fiscalité propre. Or l'évolution récente des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement de ces deux politiques a considérablement déséquilibré leur financement.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : le taux sera fonction du coût du service sur les zones de collecte. Parallèlement une réflexion sur la mise en place de la redevance spéciale a été lancée afin de rééquilibrer le cas échéant la répartition du poids de la TEOM entre les ménages et les gros producteurs.

**Taxe GEMAPI:** Investir pour la sécurité des habitants :dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit a été décidée en 2021 afin de mieux couvrir les cours engagés, dans la limite des dépenses liées au financement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

#### 1.2 Les autres recettes de fonctionnement

Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation : stabilité par rapport à 2021.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : comme en 2021, ce produit devrait rester stable.

Les produits des services : produit dont l'évolution est tributaire de l'arreît des modalités restrictives de confinement, avec une ouverture plus large des services publics.

Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : le montant tiendra compte des transferts nouveaux le cas échéant.

#### 2. Hypothèses retenues en matière de dépenses 2022

## une gestion rigoureuse des dépenses réelles de fonctionnement dont l'évolution devra être maîtrisées en lien avec notre prospective

- ⇒ Poursuite de la montée en charge des dépenses liées à la gestion des déchets et GEMAPI,
- ⇒ Poursuite de la restructuration des services,
- ⇒ Intégration des éléments de prospective tels que précisés en page 9,
- ⇒ Reprise ( espérée) des évènements et manifestations culturelles et sportives.

#### 2.1 Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : Les variations prévues sur ce type de charges en 2022 devront prendre en compte les secteurs des déchets, de la GEMAPI, de l'enfance jeunesse, de la santé ( Contrat Territorial de Santé ) et de la culture . La restructuration des services nécessitera la location de bureaux type Algeco en attendant la construction de nouveaux locaux.

Les charges de personnel : elles devront prendre en compte les éléments suivants :

- -Evolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité) accompagnée de nouveaux recrutements (postes 2021 portant année pleine en 2022).
- -Politique salariale : avancements, promotions, régimes indemnitaires, indemnité de rupture conventionnelle.
- -Effets exogènes : revalorisation des grilles catégories C, prime inflation,
- -la restructuration des services.

Les subventions aux associations et partenaires : le budget 2022 devra conforter notre soutien au monde associatif. Par ailleurs, l'intégration de l'Adhco générera une subvention d'équilibre supplémentaire au budget M22 du CIAS. Cet effort viendra compléter la politique menée par la CCRLCM en faveur des personnes âgées.

Les charges financières : le budget 2022 verra les charges financières maîtrisées mais devra porter une attention particulière sur ses produits indexés sur le livret A...

## C.Les orientations budgétaires en investissement 2022

#### 1. Hypothèses retenues en matière de recettes 2022

- ⇒ Subventions notifiées du plan de relance,
- ⇒ FCTVA,
- ⇒ Pas de recours à l'emprunt

#### 2. Hypothèses retenues en matière de dépenses 2022

Concernant les programmes d'investissement à lancer, il s'agit notamment :

- Des travaux liés au schéma des déchetteries,
- ⇒ La construction de la crêche BPOS de Roubia.
- ⇒ Les travaux retenus dans le cadre du plan de relance sur Mouthoumet,
- ⇒ La réfection de la toiture de l'école de Mouthoumett.
- ⇒ Les études sur le conservatoire intercommunal à Lézignan-Corbièeres, sur les nouveaux locaux de la CCRLCM, sur la future crêche de Lézignan-Corbières,
- ⇒ L'aide aux entreprises,
- ⇒ L'acquisition de véhicules propres,
- L'étude de faisabilité d'une aire de co-voiturage en sortie d'autoroute,
- ⇒ L'étude de faisabilité de Caumont 3 « zone tampon » et la desserte du chenil-fourrière,
- L'étude sur la réhabilitation des ZAE.
- ⇒ Le remboursement en capital de la dette à hauteur de 760 k€.

## D.Les budgets annexes en 2022

#### 1.Budget annexe SPANC

Budget annexe SPANC en M49: en délégation de service public avec la SAUR.

#### 2.Budget annexe ECOLE de Mouthoumet

Budget annexe ECOLE de Mouthoumet en M14 : l'effort en fonctionnement sera maintenu. Des travaux concernant la réfection de la toiture devraient être programmés durant l'été.

#### 3.Budget annexe GITES de Mouthoumet

Budget annexe gîtes de Mouthoumet en M14: les services se rapprocheront cette année encore de la DGFIP pour avoir l'autorisation de clôturer ce budget!

#### 4. Budget annexe zone d'Ornaisons

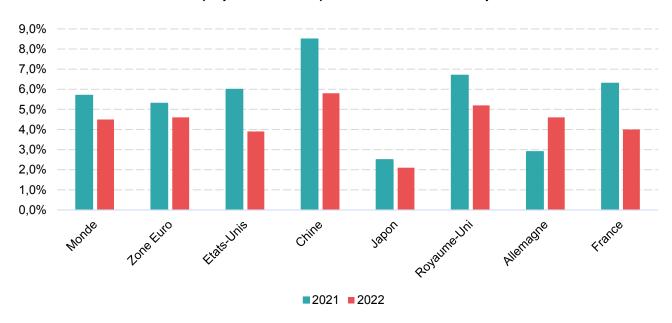
Budget annexe Zone d'Ornaisons en M14: reste toujours le dernier lot à vendre pour clôturer ce budget.

#### 5. Budget annexe zone de Caumont 2

Budget annexe Zone Caumont 2 en M14: plan de commercialisation réalisé à 90%.

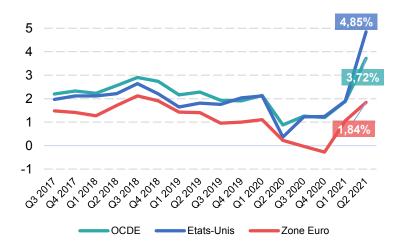
Annexe 1 - Données sur le contexte international

Prévisions OCDE (septembre 2021) de croissance du PIB pour 2021 et 2022



Source : OCDE / Finance Active

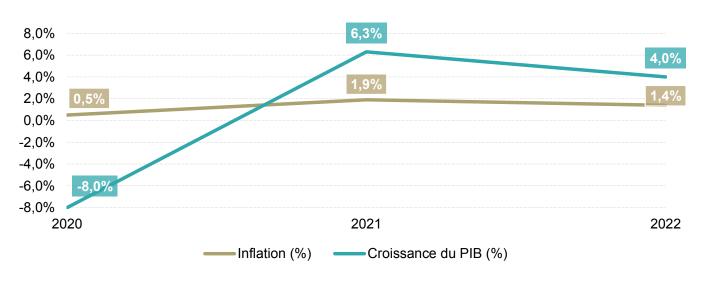
#### Inflation dans les pays de l'OCDE, aux Etats-Unis, et dans la zone euro (rythme annuel, en %)



Source : OCDE / Finance Active

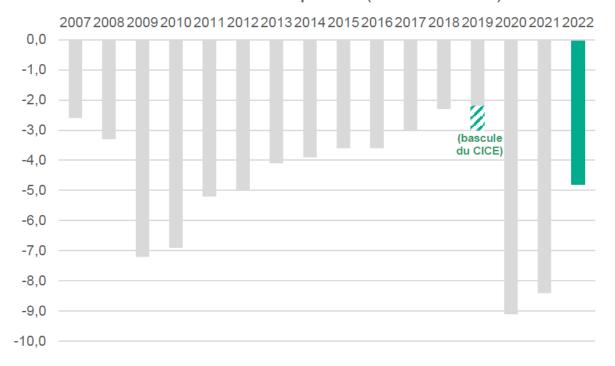
#### Annexe 2 - Données sur le contexte national

#### Prévisions de croissance et d'inflation en France



Source : OCDE / Finance Active

#### Evolution du solde public (en % de PIB)



Source : Présentation du Projet de Loi de Finances 2022

#### Annexe 3 : Le projet de loi de finances 2022

La construction du projet de budget 2022 prend en compte les principaux ratios nationaux à partir desquels le débat d'orientation budgétaire a été construit:

	2018	2019	2020	2021 (PLFR)	PLF 2022
Croissance	1,8%	1,5%	-8,3%	+6,3%	+4%
Inflation	1,8%	1,1%	0,5%	1,5%	1,5%
Déficit public (% du PIB)	2,3%	3% (*)	-9,2%	-8,1%	-4,8%

(\*) inclus effet transitoire bascule du CICE

Le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF 2022) comprend notamment la réforme des indicateurs financiers et un soutien toujours conséquent à l'investissement local :

- Réforme des indicateurs financiers suite aux récentes réformes fiscales : intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal (DMTO, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, majoration de THRS) et simplification de l'effort fiscal, avec une fraction de correction permettant une neutralisation complète des effets de la réforme en 2022 et un lissage via un coefficient de neutralisation qui s'appliquera jusqu'en 2028,
- Soutien à l'investissement local : reconduction des mesures de soutien 2022 (DSIL, DETR, DPV et DSID) ; la DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros pour financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi qu'une enveloppe exceptionnelle de 276M€ supplémentaire pour faire face à la crise sanitaire ; lancement du plan d'investissement « France 2030 » de 34 milliards d'euros étalés sur 5 ans sous forme de subventions et fonds propres pour les entreprises, dont 3,5 milliards d'euros dans le PLF 2022.
- Compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

#### Annexe 4 :Rappel sur la réforme de la taxe d'habitation

Rappel du calendrier prévisionnel de la réforme :

		2020	2021	2022	2023					
Résidences principales	80% des contribuables les moins fortunés		Suppression d	e la TH						
	20% des redevables les plus fortunés	Paiement de 100% de la TH	Paiement de 70% de la TH	Paiement de 35% de la TH	Suppression de la TH					
		Produit perçu par la commune	Produit per							
Résiden	ces secondaires et biens divers	Paiement de 100% de la TH								
			Produit perçu par la	a commune						

TOTAL GENERAL	25 915 000 €	3 322 000 €	9 690 000 €	7 900 000 €	3 841 000 €	1 162 000 €
Axe stratégique n°1_CROISSANCE VERTE :ETRE TERRITOIRE DE REFERENCE EN MATIERE D'ENERGIE POSITIVE ET DE RESPECT DE L'ENVRONNEMENT	8 962 600 €	1 634 600 €	3 830 000 €	2 337 000 €	1 161 000 €	0€
	35%	49%	40%	30%	30%	0%
Axe stratégique n°2_AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ORGANISER ET DEVELOPPER NOTRE TERRITOIRE DE MANIÈRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	8 069 500 €	950 000 €	3 460 000 €	1 297 500 €	1 200 000 €	1 162 000 €
	31%	29%	36%	16%	31%	100%
Axe stratégique n°3_TOURISME: UN TERRITOIRE RICHE PAR SON CLIMAT, SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL, A HAUT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	0€	0€	0€	0€	0€	0€
	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Axe stratégique n°4_IDENTITE TERRITORIALE:FORGER UNE IDENTITE PARTAGEE DU TERITOIRE	0 € 0%	0 € 0%	0 € 0%	0 € 0%	0 € 0%	0 € 0%
Axe stratégique n°5_SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX: L'HUMAIN AU CENTRE DU DISPOSITIF	8 882 900 € 34%	737 400 € 22%	2 400 000 € 25%	4 265 500 € 54%	1 480 000 € 39%	0 € 0%

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT										
	Coût TTC 2022/2026	2022	2023	2024	2025	2026 et +				
Axe stratégique n°1_CROISSANCE VERTE :ETRE TERRITOIRE DE REFERENCE EN MATIERE D'ENERGIE POSITIVE ET DE RESPECT DE L'ENVRONNEMENT	8 962 600 €	1 634 600 €	3 830 000 €	2 337 000 €	1 161 000 €	0€				
1.1 AMELIORER LA QUALITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT EN PRESERVANT NOS RESSOURCES	7 296 600 €	768 600 €	3 030 000 €	2 337 000 €	1 161 000 €	0 €				
1-1-1_DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS	6 918 000 €	660 000 €	2 940 000 €	2 247 000 €	1 071 000 €	0€				
1-1-2_PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMME EN QUALITE	378 600 €	108 600 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	0€				
1.2 ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE A L'HORIZON 2050 A TRAVERS LE PLAN AIR ENERGIE TERRITORIAL ( PCAET)	1 666 000 €	866 000 €	800 000 €	0€	0 €	0 €				
1-2-1_REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMATIONS ENERGETIQUES LOCALES	616 000 €	616 000 €	0€	0 €	0€	0 €				
1-2-2_REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	1 050 000 €	250 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €				
1-2-3_DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0 €				

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT									
	Coût TTC 2022/2026	2022	2023	2024	2025	2026 et +			
A									
Axe stratégique n°2_AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ORGANISER ET DEVELOPPER NOTRE TERRITOIRE DE MANIÈRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	8 069 500 €	950 000 €	3 460 000 €	1 297 500 €	1 200 000 €	1 162 000 €			
2.1_CONTRIBUER A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ ET RAISONNÉ DU TERRITOIRE	2 532 000 €	320 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	562 000 €			
2-1-1_STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHERENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITE	2 480 000 €	268 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	562 000 €			
2-1-2_OEUVRER POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÉS DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS EN MILIEU RURAL	52 000 €	52 000 €	0 €	0€	0€	0€			
2.2_AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES	5 537 500 €	630 000 €	2 910 000 €	747 500 €	650 000 €	600 000 €			
2-2-1_AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES	2 300 000 €	200 000 €	550 000 €	550 000 €	500 000 €	500 000 €			
2-2-2_DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	3 090 000 €	380 000 €	2 310 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €			
2-2-3_PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA VITICULTURE , LA SYLVICULTURE ET LA FILIERE BOIS	147 500 €	50 000 €	50 000 €	47 500 €	0€	0€			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT									
	Coût TTC 2022/2026	2022	2023	2024	2025	2026 et +			
Axe stratégique n°3_TOURISME: UN TERRITOIRE RICHE PAR SON CLIMAT, SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL, A HAUT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	0€	0€	0€	0 €	0€	0€			
3.1_ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0€			
3-1-1_TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CREER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0€			
3-1-2_METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISITQUE	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0 €			
Axe stratégique n°4_IDENTITE TERRITORIALE:FORGER UNE IDENTITE PARTAGEE DU TERITOIRE	0€	0€	0€	0€	0€	0€			
4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0€			
4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM	0 €	0€	0€	0 €	0 €	0€			
4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS	0.€	0 €	0€	0 €	0.€	0.€			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT									
	Coût TTC 2022/2026	2022							
Axe stratégique n°4_IDENTITE TERRITORIALE: FORGER UNE IDENTITE									
PARTAGEE DU TERITOIRE	0€	0€	0€	0€	0€	0€			
4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE	0€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM	0 €	0€	0€	0€	0€	0 €			
4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS	0 €	0€	0 €	0€	0€	0 €			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT									
	Coût TTC 2022/2026	2022	2023	2024	2025	2026 et +			
Axe stratégique n°5_SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX: L'HUMAIN AU CENTRE DU DISPOSITIF	8 882 900 €	737 400 €	2 400 000 €	4 265 500 €	1 480 000 €	0€			
5.1_DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DE NOS HABITANTS	6 882 900 €	737 400 €	2 400 000 €	3 265 500 €	480 000 €	0 €			
5-1-1_DEVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE	3 134 000 €	134 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	0€	0€			
5-1-2_RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE	3 595 500 €	450 000 €	900 000 €	1 765 500 €	480 000 €	0€			
5-1-3_REPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE	0€	0€	0€	0€	0€	0€			
5-1-4_MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS	0 €	0€	0€	0€	0€	0€			
5-1-5_PARTICIPER À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP	0 €	0€	0€	0€	0€	0€			
5-1-6_DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS	153 400 €	153 400 €	0€	0€	0€	0€			
5.2_DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE	2 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €			
5-2-1_ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS	2 000 000 €	0€	0€	1 000 000 €	1 000 000 €	0€			

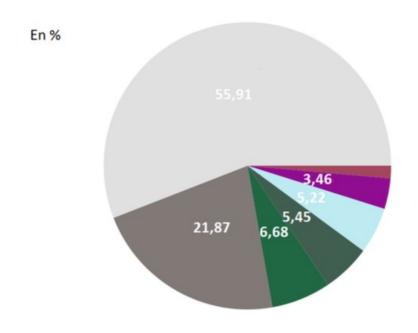
#### Annexe 6- Bilan de la dette de la CCRLCM au 31/12/2021

#### Situation générale:encours de dette-budget principal et annexes

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	Evolution exercice
Encours	9 308 065,55	8 558 230,42	8 558 230,42	2
Nombre d'emprunts	22	18	18	2
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	<b>→</b>
Durée résiduelle	18 an(s) 5 mois	17 an(s) 11 mois	17 an(s) 11 mois	2
Vie moyenne résiduelle	9 an(s) 3 mois	9 an(s)	9 an(s)	2
Taux moyen annuel	2,07%	1,99%	1,99%	2
Taux actuariel résiduel (TAR)	2,27%	2,14%	2,14%	2
Taux de marché *	-0,21%	0,20%	0,20%	71
Marge moyenne	1,00%	1,00%	1,00%	<b>→</b>

<sup>\*</sup> Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

#### Structure par prêteurs



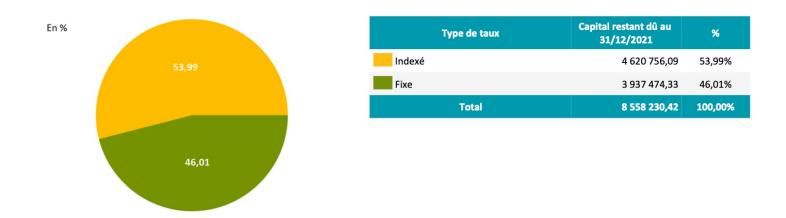
Banque	Capital restant dû au 31/12/2021	%
Banque des Territoires	4 784 822,89	55,91%
La Banque Postale	1 872 000,00	21,87%
Crédit Agricole CIB	571 900,00	6,68%
Crédit Agricole	466 647,16	5,45%
Caisse d'Epargne	446 995,18	5,22%
Sté de Fin. Local	295 941,60	3,46%
Société Générale	119 923,59	1,40%
Total	8 558 230,42	100,00%

La Banque des Territoires est majoritaire sur l'encours de la CCRLCM et à priori pour longtemps si les emprunts ne sont pas renégociés car leurs durées sont plus longues que le reste de l'encours.

Seules banque postale et crédit agricole résistent avec respectivement 21% et 13 % de l'encours.

Les autres banques sont anecdotiques.

#### Structure par taux



La dette à taux indexé représente 53,99 % et se compose de 7 emprunt(s) sur un panel de 2 indice(s).

31/12/2021
Livret A 4 567
ois 53
4 620

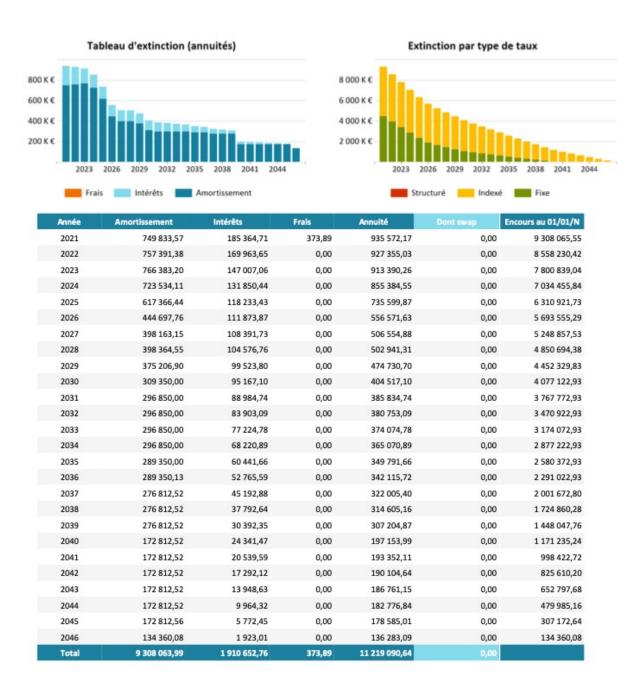
Si les sécurisations opérées en 2018 et 2019 ont permis de maintenir la part taux fixe au même niveau que le livret A, la tendance s'inverse car les financements Banque des Territoires sont très longs.

Le livret A a atteint son plancher réglementaire de 0,50% au 1<sup>er</sup> février 2020. Dès lors le taux payé sur les emprunts Banque des Territoires livret A+1% est à 1,50% et ne peut descendre plus bas.

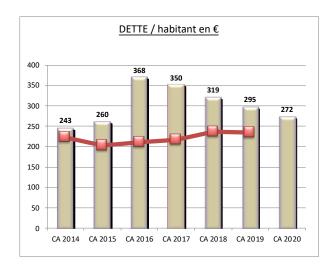
Une action de refinancement en 2022 pourra s'envisager sur tout ou partie de l'encours si les conditions de marché le permettent

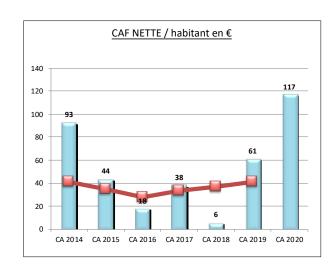
L'encours de la CCRLCM est sain avec la totalité de l'encours classé en 1A charte GISSLER.

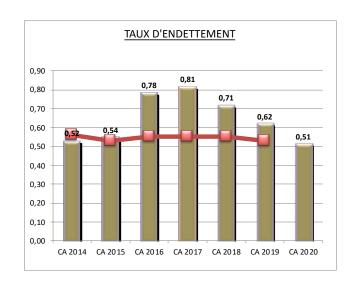
#### Extinction de l'encours

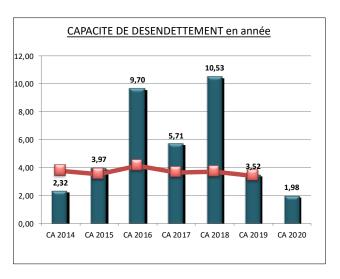


#### Derniers ratios de structure connus









## Ànnexe 7- Données synthétiques relatives aux effectifs de la CCRLCM (En application du décret 2016-841 du 24 juin 2016)

Effectifs:

<u>2020</u>

ETP moyens constatés entre janv. 20 et déc. 20

140,99 ETP

\$4 % 46 % Q

Répartition femmes/hommes des ETP <u>2021</u>

138,20 ETP

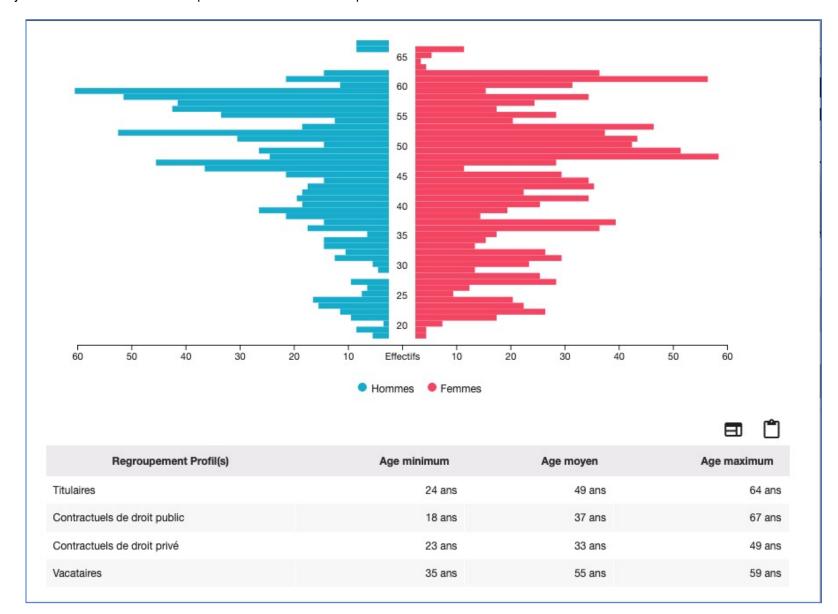
ETP moyens constatés entre janv. 21 et déc. 21



Répartition femmes/hommes des ETP

#### Pyramide des âges:

Au 31/12/2021, l'âge moyen de notre effectif est 44 ans pour les femmes et 46 ans pour les hommes.



	2020	2020			2021		
Catégorie	Moyenne mensuelle	Part totale		Moyenne mensuelle	Part totale		Evolution
Catégorie C	101,94	72,31%		106,05	76,74%		4,11
Catégorie B	16,8	11,92%		15,69	11,36%		-1,11
Catégorie A	14,89	10,56%		13,15	9,52%		-1,74
Autres	7,35	5,22%		3,31	2,39%		-4,04
	140,98			138,2			-2,78

Détail de la masse salariale	2019	2020	2021	Evolutio	n N/N-1
Brut	3 568 319 €	3 504 949 €	3 614 108 €	109 160 €	3%
Rémunération permanente	3 064 806 €	2 996 161 €	3 057 047 €	60 886 €	2%
Heures Supplémentaires	36 811 €	25 618 €	18 760 €	-6 859 €	-27%
Heures Complémentaires	42 411 €	22 708 €	20 926 €	-1 782 €	-8%
Primes et indemnités	424 291 €	460 461 €	517 375 €	56 914 €	12%
<b>Charges Patronales</b>	1 428 538 €	1 396 832 €	1 446 794 €	49 962 €	4%
Urssaf	570 196 €	567 592 €	593 280 €	25 687 €	5%
Assedic	24 949 €	25 723 €	29 239 €	3 517 €	14%
Retraite	767 204 €	740 737 €	757 718 €	16 981 €	2%
CDG	39 646 €	38 934 €	40 451 €	1 516 €	4%
CNFPT	26 538 €	23 843 €	26 097 €	2 255 €	9%
Autres dépenses de personnel	17 303 €	13 992 €	13 511 €	-481 €	-3%
Remboursement de frais	17 303 €	13 992 €	13 511 €	-481 €	-3%
Totaux	5 014 160 €	4 915 773 €	5 074 413 €	158 640 €	3%
(hors indemnités élus)					

#### Temps de travail

L'harmonisation du temps de travail à 1607h a fait l'objet de la recommandation n°8 « se conformer à la durée légale du travail fixée à 1607 heures » lors du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la période 2014/2020.

Dans notre établissement, le protocole sur la durée du temps de travail a été adopté par délibération n°210/16 du 07/12/2016.

Cette délibération fait référence à l'article 2 du décret du 12/07/2021 qui précise que l'organe délibérant peut, après avis du comité technique compétent, réduire la durée annuelle de travail pour tenir compte de sujétions spéciales liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipe, de modulation du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux.

Ainsi, cette délibération fixe la durée de travail à tous les services à 1579h.

Or, cet abaissement ne peut être généralisé et doit être justifié. Il en ressort que pour les services administratifs, les services techniques ainsi que les déchetteries, le temps de travail à appliquer réglementairement sera fixé à 1607h.

Au cours du 1er semestre 2022, une modification de la délibération n°210/16 sera proposée au conseil communautaire en ce sens après avis du comité technique compétent.